



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 28/11/2023
Objet : Convention avec l'association ECE

L'an deux mille vingt et trois et le 28 novembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE,
Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT
Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES
Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel,
VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs
CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie. Mme
BERNARD Myriam a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/11/ 2023

Délibération n° 2023/06/45

OBJET : Convention avec l'association ECE

Mme le Maire expose au conseil que la convention de partenariat avec ECE arrive à son terme le 17 décembre 2023.

Elle prévoyait sa reconduction tacite pour 3 ans.

Mme le Maire propose d'entériner cette reconduction dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans, en signant un avenant qui confirme le partenariat.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'avenant,
- autorise Madame le Maire à le signer ainsi que les documents nécessaires à son application.

Malijai,

Le 28 novembre 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET D'AVENANT

Entre

La commune de MALIJAI 04350, représentée par son Maire, Madame Sonia FONTAINE, autorisée par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2023, et désignée sous le terme
« La commune »,

Et

L'association « Espace Collaboratif Equitable » (ECE) sise à 04350 Malijai 2 rue des Micocouliers, représentée par son président, Monsieur Christophe RICHAUD, et désignée sous le terme « l'association », Association déclarée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence sous le numéro : W044006205 – SIRET N° 852 335 678 00029

Il est convenu ce qui suit :

Une première convention a été signée entre les parties le 17 décembre 2020 pour une durée de trois ans. Cette convention, en application de son article 2, est renouvelable par tacite reconduction pour une même durée, sauf dénonciation expresse 3 mois avant son terme, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette dénonciation n'ayant pas eu lieu, et au vu du développement de la structure ECE, de la diversification de ses activités et des résultats que l'association obtient en matière de lien social, les parties conviennent de renouveler ladite convention dans les mêmes conditions et pour la même durée de trois ans, portant son terme au 16 décembre 2026.

Son renouvellement après cette date pourra s'effectuer par accord tacite comme précédemment ou avec signature d'un avenant si la Commune l'exige, afin de pouvoir demander l'aval de son Conseil Municipal.

Toutes les clauses de la première convention demeurent inchangées.

Fait à Malijai, le

Pour l'association ECE

Pour la commune de Malijai
Madame le Maire

Christophe RICHAUD

Sonia FONTAINE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

